



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
28.02.2013

Date de la convocation des conseillers:
28.02.2013

point de l'ordre du jour :
1A₂

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance non-publique du 8 mars 2013

Présents: Mutsch, bourgmestre, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Hansen, Goetz, Kox, Johanns et Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Huss et Spautz, échevins, Bofferding, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Madame Dury, Messieurs Biever et Klein, nominations provisoires aux fonctions de rédacteur de la Ville.

Vu sa délibération du 14 mars 1977 portant confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Considérant qu'un poste de rédacteur est devenu vacant au service des citoyens à la suite de la mutation de l'ancien titulaire dans un autre service communal,

Vu l'avis de publication du 15 décembre 2012 portant vacant un poste de rédacteur,

Vu l'aide-mémoire des conditions d'admission du 15 décembre 2012,

Vu sa décision de ce jour portant création d'un poste de rédacteur au département des travaux municipaux, direction,

Vu également sa décision du 18 janvier 2013 portant démission avec effet au 1^{er} mars 2013 de Madame Sandrine Messmer, rédacteur de la Ville,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 13 février 2013, L/12525/13,

Considérant par conséquent que trois postes de rédacteur sont à pourvoir d'un nouveau titulaire,

Considérant que l'avis de publication s'adressait aux postulants qui ont déjà réussi l'examen d'admissibilité aux fonctions de rédacteur,

Vu le relevé renseignant les postulants qui remplissent les conditions requises par l'avis de publication du 15 décembre 2012,

Vu les avis du conseil de recrutement du 13 février 2013,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réforme administrative du 27 février 2013,

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux,

Vu le règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié dans la suite,

Vu les dispositions des articles 19 alinéas 3, 32, 33, 34 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins,

procède au vote secret qui a donné les résultats suivants:

Première nomination :

Nombre de votants : 16

Majorité: 9

Le premier vote a lieu entre les candidats suivants: Babacic Sead, Biever Pit, Clement Sandy, Di Stefano Dominique, Duarte Carina ép. De Faveri, Dury Elizabeth, Erpelding Mariette, Gras Jill, Kientz Tanja, Kirsch Marlon, Klein Tom, Liberatore Jenna, Paoletti Marina, Pellizzaro Caroline, Raineri Juan-Pablo, Rissé Jennifer, Sabotic Emir, Scholtes Laurent, Schott Nico, Schüssler Véronique, Silori Martial, Soisson Marc, Trigatti Jean-Paul, Useldinger Thierry, Wolak Mandy:

Ont obtenu :

Biever Pit: 14 voix

Kirsch Marlon : 1 voix

Sabotic Emir : 1 voix

Les autres candidats n'ont pas obtenu de voix.

Deuxième nomination :

Nombre de votants : 16

(Un bulletin blanc se trouvait dans l'urne)

Majorité: 8

Le second vote a lieu entre les candidats suivants: Babacic Sead, Clement Sandy, Di Stefano Dominique, Duarte Carina ép. De Faveri, Dury Elizabeth, Erpelding Mariette, Gras Jill, Kientz Tanja, Kirsch Marlon, Klein Tom, Liberatore Jenna, Paoletti Marina, Pellizzaro Caroline, Raineri Juan-Pablo, Rissé Jennifer, Sabotic Emir, Scholtes Laurent, Schott Nico, Schüssler Véronique, Silori Martial, Soisson Marc, Trigatti Jean-Paul, Useldinger Thierry, Wolak Mandy:

Ont obtenu :

Klein Tom: 14 voix

Soisson Marc: 1 voix

Les autres candidats n'ont pas obtenu de voix. Un bulletin blanc se trouvait dans l'urne.

Troisième nomination :

Nombre de votants : 16

Majorité: 9

Le troisième vote a lieu entre les candidats suivants: Babacic Sead, Clement Sandy, Di Stefano Dominique, Duarte Carina ép. De Faveri, Dury Elizabeth, Erpelding Mariette, Gras Jill, Kientz Tanja, Kirsch Marlon, Liberatore Jenna, Paoletti Marina, Pellizzaro Caroline, Raineri Juan-Pablo, Rissé Jennifer, Sabotic Emir, Scholtes Laurent, Schott Nico, Schüssler Véronique, Silori Martial, Soisson Marc, Trigatti Jean-Paul, Useldinger Thierry, Wolak Mandy:

Ont obtenu :

Dury Elizabeth : 11 voix

Liberatore Jenna: 5 voix

Les autres candidats n'ont pas obtenu de voix.

A la suite de ces votes, Madame Dury Elizabeth et Messieurs Biever Pit et Klein Tom, préqualifiés, sont nommés provisoirement aux fonctions de rédacteur de la Ville.

« Les intéressés doivent faire preuve au plus tard au moment de leur entrée en fonction de l'aptitude physique requise pour l'exercice de leurs fonctions, exigée par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux. L'aptitude est à contrôler par le médecin du travail dans la Fonction Publique en exécution de l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 5 mars 2004 concernant la santé et la sécurité du travail et le contrôle médical dans la Fonction Publique. »

En séance

Date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 26.03.2013
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

